

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22 DEC 2023

ID : 031-213102825-20231213-DEL22023100-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Délibération n° 2023.12.13.100

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

- **Demande de subventions – rénovation toiture école Les Sables.**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour un montant de 34 248.95€ et auprès du Conseil Régional pour un montant de 34 248.95€, pour la rénovation énergétique de la toiture de l'école des Sables.

La demande de subvention cumulée porte sur un montant de 68 497,90 euros, pour un budget prévisionnel 2024 de 136 995.80 euros HT.

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
Rénovation toiture école des Sables	136 995.80 €	C REGIONAL	25%	34 248.95€
		CD 31	25%	34 248.95€
		VILLE DE LAUNAGUET (autofinancement)	50%	68 497.90 €
TOTAL OPERATION	136 995.80€	TOTAL OPERATION	100,00%	136 995.80 €

- **Contrats de prévention et de traitement des nuisibles - restauration collective.**

Contrats de prévention et de traitement des nuisibles entre la société **ECOLAB PEST FRANCE** – sise à BAGNEUX (92) et la ville de LAUNAGUET afin de lutter contre les nuisibles dans les locaux municipaux de restauration collective tels que la cuisine centrale pour un montant annuel de **2 506.00 € HT** soit 3 007.20€ TTC et les cuisines satellites pour un montant annuel de **6 867.00 € HT** soit 8 240.40 € TTC.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Absents excusés Représentés : 7
Absent : /

Date convocation et affichage :
07 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification
22 DEC. 2023

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Natacha MARCHIPONT (pouvoir à MC FARCY), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

- « Ville-Vie-Vacances » année 2023 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 31 et la Caisse d'Allocations Familiales.

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la CAF afin d'aider au fonctionnement des actions « VVV Octobre 2023 » mises en place par le service Enfance-Jeunesse.

- Demande de subvention - remplacement chaudière école maternelle Arthur Rimbaud.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour un montant de 17 743.66€ et auprès de l'Etat pour un montant de 17 743.66€ afin d'aider au remplacement de la chaudière de l'école maternelle Arthur Rimbaud.

La demande de subvention cumulée porte sur un montant de 35 487,32 euros, pour un budget prévisionnel 2023 de 70974.65 euros HT.

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
Remplacement chaudière école maternelle Arthur Rimbaud	70 974.65 €	DETR	25%	17 743.66€
		CD 31	25%	17 743.66 €
		VILLE DE LAUNAGUET (autofinancement)	50%	35 487.33 €
TOTAL OPERATION	70 974.65 €	TOTAL OPERATION	100,00%	70 974.65 €

- Demande d'aide Fonds de concours – rénovation menuiseries école municipale de musique de Launaguet.

Demande d'aide Fonds de concours auprès de la Métropole afin d'aider à la rénovation des fenêtres et des menuiseries de l'école de musique anciennes et usagées.

La demande de subvention porte sur un montant de 42 134 euros, pour un budget prévisionnel de 84 268 euros HT.

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
	84268 €	FONDS DE CONCOURS	50 %	42 134
		VILLE DE LAUNAGUET (autofinancement)	50%	42 134
TOTAL OPERATION	84268 €	TOTAL OPERATION	100,00%	84 268 €

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Natacha MARCHIPONT (pouvoir à MC FARCY), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68. rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le **22 DEC. 2023**

ID : 031-213102825-20231213-DEL22023100-DE

• **Demande d'aide Fonds de concours – rénovation toiture école élémentaire Les Sables**

Demande d'aide Fonds de concours auprès de la Métropole afin d'aider à la rénovation de la toiture de l'école élémentaire des Sables, devenues vétustes.

La demande de subvention porte sur un montant de 68 497.90 euros, pour un budget prévisionnel de 136 995.80 euros HT.

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
Rénovation de la toiture de l'école primaire des Sables	136 995.80 €	FONDS DE CONCOURS	50 %	68 497.90 €
		VILLE DE LAUNAGUET (autofinancement)	50%	68 497.90 €
TOTAL OPERATION	136 995.80 €	TOTAL OPERATION	100,00%	136 995.80€

Entendu l'exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte du rendu des décisions du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
Maire,

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Natacha MARCHIPONT (pouvoir à MC FARCY), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

